Image not found or type unknown

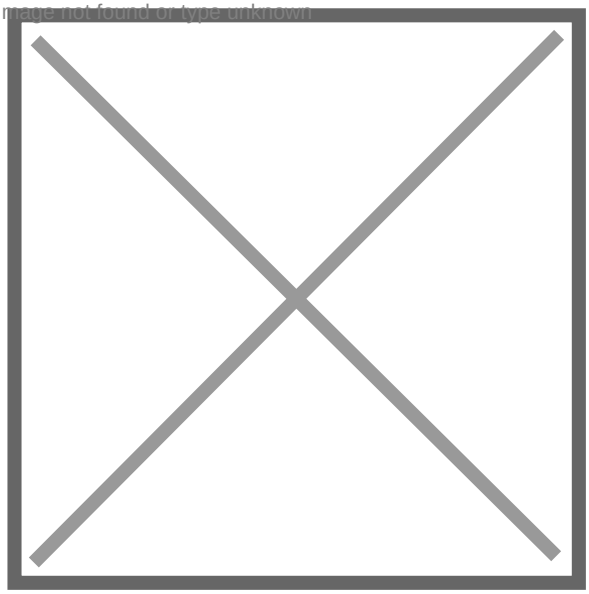

Rupture de cne au bout de 2ans

Par **lolodeco_old**, le **23/10/2007** à **12:25**

Bonjour,
le 12 oct mon employeur m'annonce par courier, alors que je suis en arrêt maladie, qu'il met fin à mon CNE le 18 oct. J'ai été embauchée en CNE le 18 oct 2005 et mon employeur ne me donne aucune raison dans son courier.
Est ce que je peuxavoir reccours aux prud'hommes pour faire valoir mes droits ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés